

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 20 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DF 1G Décision modificative d'investissement n°1 du département de Paris pour l'exercice 2012

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III « Finances du département », Titre 1er « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget et règlement des comptes », article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 12, 13 et 14 décembre 2011 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de décision modificative n°1 du Département de Paris pour 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

La décision modificative n°1 d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2012 est arrêté comme suit :

- à la somme de 978.751.765,05 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;
- à la somme de 269.616.712,00 euros (total inchangé) en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble du budget d'investissement).

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après DM1 2012)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	1 029 970,78	71 447,56
10000	Ressources humaines	376 796,04	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	230 262,40	262,40
21000	Patrimoine et architecture	5 617 061,40	2 475 239,01
30000	Familles et petite enfance	7 639 863,88	0,00
34000	Action sociale, enfance et santé	77 955 186,52	13 025 297,00
40000	Affaires culturelles	655 688,73	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	3 000 000,91	0,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	829 915,77	0,00
60000	Urbanisme	1 500 000,00	0,00
65000	Logement et habitat	363 674,71	0,00
80000	Affaires scolaires	114 819 348,65	15 440 546,00
Missions organiques		214 017 769,79	31 012 791,97
90000	Dons et legs	0,00	50 000,00
90001	Etudes	899 796,26	585 807,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	72 546 793,00	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	360 524,51	0,00
90004	Opérations sous mandat	9 941 504,25	3 149 243,08
90005	Schéma directeur informatique	9 480 292,87	5 000 000,00
90006	Compte foncier	9 504 873,57	2 600 000,00
90010	Subventions d'équipement	660 607 010,80	540 643 126,73
90011	Avances sur marchés	1 393 200,00	393 200,00
Missions transversales		764 733 995,26	552 421 376,81
TOTAL GENERAL		978 751 765,05	583 434 168,78

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		A

DEPENSES

Nature	Budget cumulé de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I+II+III
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	44 509 985,00		-802 700,00				44 509 985,00
Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	44 424 954,00		-802 700,00		44 424 954,00		44 424 954,00
Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III-A1.5)							
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)							
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	85 031,00				85 031,00		85 031,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	140 358 875,00				140 358 875,00		140 358 875,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	2 950 000,00						2 950 000,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	2 219 143,00		802 700,00				2 219 143,00
040 Opérations ordre transfert entre sections (détail en III-A6)	74 700 000,00						74 700 000,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	4 878 709,00						4 878 709,00
Dépenses d'investissement total	269 616 712,00				140 358 875,00		269 616 712,00
+							
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (4)							
=							
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES							

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

RECETTES

Nature	Budget cumulé de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'Assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I +II+III
Recettes d'équipement départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	145 438 003,00				
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)					
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)					
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	12 200 000,00				
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	9 000 000,00				
040 Opérations ordre transfert entre sections (détail en III-A6)	68 100 000,00				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (voir III A6)	4 878 709,00				
021 Virement de la section de fonctionnement	30 000 000,00				
Recettes d'investissement - total	269 616 712,00				
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (4)					
+					
AFFECTATION AU COMPTE 1068 (5)					
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	DEPENSES REELLES	7 031 000,00	6 350 000,00	150 000,00	21 423 670,00	2 451 000,00	6 027 651,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 000 000,00					
266	Autres formes de participation	1 700 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	250 000,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)	2 700,00			1 976 500,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				242 643,00		800 000,00
	Equipements départementaux	3 578 300,00	6 350 000,00	150 000,00	12 391 527,00	461 000,00	3 912 466,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	670 000,00	250 000,00		200 000,00	10 000,00	100 000,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		10 000,00		53 000,00		
211	Terrains						
212	Agencements et aménagements de terrains						
216	Collections et œuvres d'art					40 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	1 000 000,00	1 205 000,00		807 000,00	95 000,00	285 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 908 300,00	1 565 000,00	150 000,00	11 331 527,00	316 000,00	3 527 466,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		3 320 000,00				
	Equipements non départementaux (compte 204)	500 000,00			6 813 000,00	1 990 000,00	1 315 185,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	500 000,00			6 813 000,00	1 990 000,00	1 315 185,00
	RECETTES REELLES	42 818 003,00	2 000 000,00		18 020 000,00		
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	9 000 000,00					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables		2 000 000,00		20 000,00		
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 800 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	33 818 003,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				8 200 000,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				4 000 000,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

**VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT**

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de Solidarité Active (RSA)	Réseaux et infrastructure s	Aménage- ment et environne- ment	Transport	Développement économique		
28 800 651,00			85 031,00		102 810 000,00	1 000 000,00	13 909 000,00	190 038 003,00	
								1 000 000,00	020
								1 700 000,00	266
								250 000,00	272
								1 979 200,00	455
								1 042 643,00	458
15 598 961,00			85 031,00		1 010 000,00		170 000,00	43 707 285,00	
20 000,00							10 000,00	1 260 000,00	203
								63 000,00	205
					1 000 000,00			1 000 000,00	211
							50 000,00	50 000,00	212
								40 000,00	216
500 000,00							20 000,00	3 912 000,00	218
15 078 961,00			85 031,00		10 000,00		90 000,00	34 062 285,00	231
								3 320 000,00	232
13 201 690,00					101 800 000,00	1 000 000,00	13 739 000,00	140 358 875,00	
13 201 690,00					101 800 000,00	1 000 000,00	13 739 000,00	140 358 875,00	204
4 000 000,00					99 800 000,00			166 638 003,00	
								9 000 000,00	102
					99 800 000,00			99 800 000,00	131
4 000 000,00								6 020 000,00	132
								5 800 000,00	133
								33 818 003,00	164
								8 200 000,00	455
								4 000 000,00	458